



REGLEMENT DE LA BRADERIE DU BEBE ET DE L'ENFANT

L'association Sources d'Eveil est organisatrice de la braderie du bébé et de l'enfant.

Une **commission de 40% sera retenue** sur le montant des ventes.

Chaque liste sera remplie par le déposant ou par un bénévole.

Les prix sont fixés par le déposant. Le dépôt est **limité à 150 articles** par déposant.

Chaque vêtement déposé devra être très propre, en bon état, non démodé.

Les vêtements sont acceptés jusqu'à la taille 10 ans uniquement.

Les jeux de société comprendront la règle du jeu. Les jouets seront en bon état, propres et **complets** et devront être emballés dans du papier transparent type cellophane.

Les « légo » et « playmobil » seront placés dans des sachets transparents.

Les jouets seront munis de piles pour tester leur bon fonctionnement. Les jouets seront vendus avec leurs piles.

Chaque article devra être étiqueté avec les informations suivantes : (cf modèle étiquette)

- Nom et numéro de déposant (fourni avec la liste numérotée)
- N° de l'article (cf votre liste numérotée)
- Prix (commission association comprise)
- Description succincte de l'article

Nous nous réservons le droit de refuser tout article qui ne serait pas conforme à ce minimum d'exigence.

Il ne sera fait ni échange ni reprise.

IMPORTANT : l'association Sources d'Eveil décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration, de vol ou d'incendie des articles déposés. Il ne sera fait aucun remboursement.

Nous attirons l'attention des déposants sur le fait que la bourse est un service rendu par des assistantes maternelles bénévoles de l'association Sources d'Eveil.

Le produit des ventes et les invendus pourront être retirés le samedi à 20h00
UNIQUEMENT.

Les produits et les invendus non retirés restent propriété de l'association Sources d'Eveil.

Le déposant : Nom et prénom :

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :